

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Blainville, tenue le **24 janvier 2023 à 19 h 37** en la Salle du conseil située au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville, à laquelle sont présents : la mairesse, M^{me} Liza Poulin, M^{mes} Marie-Claude Perron, Nicole Ruel, Michèle Murray, MM. David Malenfant, Serge Paquette, Philippe Magnenat, Francis Allaire, Stéphane Bertrand, Stéphane Dufour et Jean-François Pinard, conseillers.

Assistent également à l'assemblée, Chantal Gauvreau, directrice générale, Annie Lévesque, directrice du Service de l'Urbanisme et de l'aménagement durable du territoire, Claude Deschuymmer, directeur du Service de la Sécurité incendie, Yannick Proulx, conseiller principal à la direction générale et Patrick St-Amour, directeur des Services juridiques et greffier.

À 19 h 37, Madame la mairesse ouvre et préside la séance.

MOT DE LA MAIRESSE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

**RÉSOLUTION...
2023-01-001**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur David Malenfant que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec les modifications suivantes :

Ajouts à l'ordre du jour :

- 19.1 Premier projet de Règlement 1418-179 P1 modifiant le Règlement 1418 de zonage (Usages et normes autorisés dans la zone P-593)
- 19.2 Refus d'implantation d'une nouvelle école secondaire de la CSSMI sur le territoire de la Ville de Blainville

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2023-01-002**

**APPROBATION – PROCÈS-VERBAUX
SÉANCES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE
DU 6 DÉCEMBRE 2022 ET
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2022**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Serge Paquette que les procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du **6 décembre 2022** et de la séance extraordinaire du **20 décembre 2022** soient approuvés par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION...
2023-01-003

RÈGLEMENT 1417-27

Madame Nicole Ruel donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter le **Règlement 1417-27 modifiant le Règlement 1417 sur l'administration des règlements d'urbanisme** dont l'objet est d'harmoniser certaines dispositions relatives aux résidences de tourisme et d'ajouter des dispositions relatives aux établissements de résidence principale afin d'intégrer les modifications apportées par la *Loi sur l'hébergement touristique* et son règlement d'application.

AVIS DE MOTION...
2023-01-004

RÈGLEMENT 1418-179

Monsieur Philippe Magnenat donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1418-179 modifiant le Règlement 1418 de zonage** dont l'objet est de revoir les usages et les normes dans la zone P-593 (Parc équestre de Blainville).

Cet avis de motion est donné conformément à l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et provoque conséquemment le gel de l'émission des permis ou certificats accordés pour l'exécution des travaux ou l'utilisation d'un immeuble qui, advenant l'adoption du présent règlement de modification, seront prohibés dans **la zone concernée**.

AVIS DE MOTION...
2023-01-005

RÈGLEMENT 1418-181

Monsieur David Malenfant donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1418-181 modifiant le Règlement 1418 de zonage** dont l'objet est d'harmoniser certaines dispositions relatives aux résidences de tourisme et d'ajouter des dispositions relatives aux établissements de résidence principale, afin d'intégrer les modifications apportées par la *Loi sur l'hébergement touristique* et son règlement d'application.

Cet avis de motion est donné conformément à l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et provoque conséquemment le gel de l'émission des permis ou certificats accordés pour l'exécution des travaux ou l'utilisation d'un immeuble qui, advenant l'adoption du présent règlement de modification, seront prohibés dans **la zone concernée**.

AVIS DE MOTION...
2023-01-006

RÈGLEMENT 1636-4

Monsieur Jean-François Pinard donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1636-4 modifiant le Règlement 1636 concernant le régime complémentaire de retraite des employés policiers et cadres de la Ville de Blainville**, dont l'objet est de prévoir que certains frais puissent être à la charge des participants.

Monsieur Jean-François Pinard dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1636-4 modifiant le Règlement 1636 concernant le régime complémentaire de retraite des employés policiers et cadres de la Ville de Blainville**.

AVIS DE MOTION...
2023-01-007

RÈGLEMENT 1637-4

Monsieur Stéphane Bertrand donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1637-4 modifiant le Règlement 1637 concernant le régime complémentaire de retraite des employés cols bleus et cols blancs de la Ville de Blainville**, dont l'objet est de prévoir que certains frais puissent être à la charge des participants.

Monsieur Stéphane Bertrand dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1637-4 modifiant le Règlement 1637 concernant le régime complémentaire de retraite des employés cols bleus et cols blancs de la Ville de Blainville**.

RÉSOLUTION...
2023-01-008

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION
LOT 2 656 516
(1045, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE)
CESSION DE TERRAIN / VERSEMENT D'UNE
SOMME D'ARGENT POUR FINS DE PARCS,
TERRAINS DE JEUX OU ESPACES NATURELS

ATTENDU QU'une demande de permis de construction visant l'érection d'un nouveau bâtiment principal sur le lot **2 656 516** du Cadastre du Québec sera déposée;

ATTENDU QUE le *Règlement 1419 de lotissement* prévoit, comme condition d'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale, la cession d'un terrain d'une superficie équivalente à 10 % de la superficie totale du site faisant l'objet de l'opération cadastrale ou le versement d'une somme d'argent équivalente à 10 % de la valeur dudit site pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels ou une combinaison des deux (2);

ATTENDU QUE le *Règlement 1419 de lotissement* prévoit que dans le cas d'un lot dont l'immatriculation à titre de lot distinct n'a pas fait l'objet de la délivrance d'un permis de lotissement en raison du fait qu'elle a résulté de la rénovation cadastrale, l'obligation de cession d'un terrain ou de versement d'une somme d'argent à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, s'applique lors de la délivrance du permis de construction d'un nouveau bâtiment principal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard que soit exigé comme condition d'approbation du *permis de construction* visant l'érection d'un bâtiment principal sur le lot **2 656 516** du Cadastre du Québec (1045, boulevard du Curé-Labelle), le versement d'une somme d'argent équivalente à 10 % de la valeur marchande dudit lot, le tout conformément aux dispositions du *Règlement 1419 de lotissement*.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à déposer le montant de la contribution au poste budgétaire *05.810.10.000 (Fonds des parcs)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-01-009

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DU 13 DÉCEMBRE 2022

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion du **13 décembre 2022** du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-01-010

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2022-00166
MODIFICATION D'UNE RÉSIDENCE POUR PERSONNES
RETRAITÉES EN HABITATION TRIFAMILIALE (LARGEUR ET
SUPERFICIE DES ÎLOTS DE VERDURE, LARGEUR D'UNE AIRE DE
STATIONNEMENT ET LARGEUR D'UNE ENTRÉE CHARRETIÈRE)
581-581A, RUE DE VERSAILLES
(LOT 1 904 652)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **22-12-06.1** du 13 décembre 2022 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Madame Michèle Murray qu'il soit accordé au lot **1 904 652** du Cadastre du Québec (581-581A, rue de Versailles), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour le projet** :

- **Des îlots de verdure d'une largeur minimale de 1,5 mètre et d'une superficie minimale de 8 m²**, alors que le Règlement 1418 de zonage prescrit une largeur minimale de 2,5 mètres et une superficie minimale de 11 m² pour les îlots de verdure;
- **Une aire de stationnement d'une largeur de 15,5 mètres aménagée sur 83 % de la ligne avant**, alors que le Règlement 1418 de zonage autorise une largeur maximale de 12 mètres, n'excédant pas 45 % de la ligne avant de terrain;
- **Une entrée charretière d'une largeur de 15,5 mètres**, alors que le Règlement 1418 de zonage autorise une largeur maximale de 12 mètres.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-01-011

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2022-00167
MODIFICATION D'UNE RÉSIDENCE POUR PERSONNES
RETRAITÉES EN HABITATION TRIFAMILIALE (LARGEUR ET
SUPERFICIE DES ÎLOTS DE VERDURE, LARGEUR D'UNE AIRE DE
STATIONNEMENT ET LARGEUR D'UNE ENTRÉE CHARRETIÈRE)
585, RUE DE VERSAILLES
(LOT 1 904 653)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **22-12-06.2** du 13 décembre 2022 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Madame Michèle Murray qu'il soit accordé au lot **1 904 653** du Cadastre du Québec (585, rue de Versailles), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour le projet** :

- **Des îlots de verdure d'une largeur minimale de 1,5 mètre et d'une superficie minimale de 8 m²**, alors que le Règlement 1418 de zonage prescrit une largeur minimale de 2,5 mètres et une superficie minimale de 11 m² pour les îlots de verdure;
- **Une aire de stationnement d'une largeur de 15,5 mètres aménagée sur 83 % de la ligne avant**, alors que le Règlement 1418 de zonage autorise une largeur maximale de 12 mètres, n'excédant pas 45 % de la ligne avant de terrain;
- **Une entrée charretière d'une largeur de 15,5 mètres**, alors que le Règlement 1418 de zonage autorise une largeur maximale de 12 mètres.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-01-012

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2022-00168
PROJET INTÉGRÉ – HABITATIONS MULTIFAMILIALES ISOLÉES
PROJETÉES (DISTANCE ENTRE LES BÂTIMENTS PRINCIPAUX
DANS UN PROJET INTÉGRÉ)
RUE DE BELLEVUE, QUARTIER CHAMBÉRY
(LOT 6 423 879)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **22-12-06.3** du 13 décembre 2022 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Madame Marie-Claude Perron qu'il soit accordé au lot **6 423 879** du Cadastre du Québec (*rue de Bellevue, quartier Chambéry*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour le projet intégré, un dégagement minimal entre les bâtiments principaux de 33 % de la hauteur des murs latéraux, soit 7,70 mètres**, alors que le *Règlement 1418 de zonage* prescrit un dégagement minimal d'au moins 50 % de la hauteur des murs latéraux des bâtiments, soit 11,20 mètres.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-01-013

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE
DEMANDES 2022-00171, 2022-00143 ET 2022-00165

ATTENDU les recommandations du 13 décembre 2022 du Comité consultatif d'urbanisme touchant les projets suivants :

PIIA – 2022-00171 **32, rue d'Apremont**
Agrandissement – Habitation unifamiliale isolée
Recommandation **C.C.U. 22-12-05.1** et plans (**Annexe A**)

PIIA – 2022-00143 **1020, boulevard du Curé-Labelle**
LE LUNETIER
Enseignes murale et détachée
Recommandation **C.C.U. 22-12-05.2** et plans (**Annexe B**)

PIIA – 2022-00165 **30, rue Émilien-Marcoux**
CONSTRUCTION SIMCO
Enseignes murale et détachée
Recommandation **C.C.U. 22-12-05.3** et plans (**Annexe C**)

ATTENDU QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand d'**APPROUVER** les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets **2022-00171, 2022-00143 et 2022-00165** sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, lesquels plans sont joints à la présente résolution comme **Annexes « A à C »** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2023-01-014**

**APPROBATION – PREMIER PROJET
DE RÈGLEMENT 1418-181 P1**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à certaines modifications au *Règlement 1418 de zonage*;

ATTENDU QUE les dispositions des articles 2 à 4 de ce projet de Règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Monsieur David Malenfant que le *Premier projet de Règlement 1418-181 P1 modifiant le Règlement 1418 de zonage* soit approuvé par ce conseil.

QUE ce projet soit soumis à une assemblée publique de consultation à être tenue le **21 février 2023 à 19 h 15** au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2023-01-015**

**APPROBATION – PROJET
DE RÈGLEMENT 1417-27**

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Madame Nicole Ruel que le *Projet de Règlement 1417-27 modifiant le Règlement 1417 sur l'administration des règlements d'urbanisme* soit approuvé par ce conseil.

QUE ce projet soit soumis à une assemblée publique de consultation à être tenue le **21 février 2023 à 19 h 15** au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2023-01-016**

**APPROBATION – SECOND PROJET
DE RÈGLEMENT 1418-180 P2**

ATTENDU QU'en date du 6 décembre 2022, le conseil municipal adoptait le *Premier projet de Règlement 1418-180 P1*;

ATTENDU QUE les dispositions des articles 2 à 17 de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu ce jour à 19 h 15.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard que le *Second projet de Règlement 1418-180 P2 modifiant le Règlement 1418 de zonage* soit approuvé par ce conseil.

QUE ce second projet soit présenté aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire et qu'un résumé des objets du projet et des étapes à suivre pour faire une demande soit disponible au bureau des Services juridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-01-017

**ADHÉSION AU REGROUPEMENT DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS
DU QUÉBEC (UMQ) POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT
D'ASSURANCES COLLECTIVES**

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la Solution UMQ, la Ville de Blainville souhaite autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;

ATTENDU QUE Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

ATTENDU QUE la rémunération prévue au contrat – Solution UMQ - à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville souhaite confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et au mandat à Mallette actuaires inc. en conséquence.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Madame Michèle Murray :

- QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récépissé au long;
- QUE la Ville de Blainville confirme son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et élus;
- QUE l'adhésion au regroupement - Solution UMQ - sera d'une durée maximale de cinq ans, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- QUE la Ville de Blainville mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer à la suite de l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;
- QUE la Ville de Blainville s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la Ville de Blainville durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires inc.;
- QUE la Ville de Blainville s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé à la suite de l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat octroyé au consultant Mallette actuaires inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-01-018

**AUTORISATION DE SIGNATURE
LETTRE D'ENTENTE PORTANT SUR LA CRÉATION DU POSTE DE
TECHNICIEN AUX ARCHIVES À LA CONVENTION COLLECTIVE DU
SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (S.C.F.P.),
SECTION LOCALE 2229, COLS BLANCS**

ATTENDU le projet de lettre d'entente **2022-03-22** concernant la création et l'intégration du poste de « *technicien aux archives* » à la convention collective du ***Syndicat canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs***.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente **2022-03-22** avec le ***Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs***, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-01-019

AUTORISATION DE SIGNATURE
LETTRES D'ENTENTE MODIFIANT LA
CONVENTION COLLECTIVE DES
POLICIERS ET POLICIÈRES
2020-2024

ATTENDU le projet de lettre d'entente **2022-05** concernant la restructuration de la division développement et relations avec la communauté à la convention collective de ***l'Association des policiers et policières de la Ville de Blainville***;

ATTENDU le projet de lettre d'entente **2022-07** concernant la modification de la période d'intégration des nouveaux policiers à la convention collective de ***l'Association des policiers et policières de la Ville de Blainville***.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et appuyé par Madame Michèle Murray d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer pour et au nom de la Ville, les lettres d'entente **2022-05 et 2022-07** avec ***l'Association des policiers et policières de la Ville de Blainville inc.***, lesquelles sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-01-020

AUTORISATION DE SIGNATURE
LETTRES D'ENTENTE POUR L'AJOUT DE LA RETRAITE
PROGRESSIVE AU SEIN DES SYNDICAT CANADIEN DE LA
FONCTION PUBLIQUE (S.C.F.P.), SECTION LOCALE 2229, COLS
BLANCS, SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE
(S.C.F.P.), SECTION LOCALE 2301, COLS BLEUS ET AU GROUPE
EMPLOYÉS-CADRES

ATTENDU le projet de lettre d'entente **2022-11-29** concernant la modification de l'article 29 de la convention collective du ***Syndicat canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs*** relativement à l'ajout de la notion de retraite progressive;

ATTENDU le projet de lettre d'entente **2022-11-29** concernant la modification de l'article 28 de la convention collective du ***Syndicat canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2301, cols bleus*** relativement à l'ajout de la notion de retraite progressive.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Madame Michèle Murray :

- D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente **2022-11-29** concernant l'ajout de la retraite progressive, avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2022, avec le ***Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs***, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente **2022-11-29** concernant l'ajout de la retraite progressive, avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2022, avec le ***Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2301, cols bleus***, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- De permettre cet ajout au recueil des conditions de travail des cadres, pour le groupe des ***employés-cadres***.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-01-021

CONFIRMATION D'EMBAUCHE
CHAUFFEUR HOMME À TOUT FAIRE « C »
AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Madame Michèle Murray de confirmer l'embauche de **Mme Cynthia Fraser** au poste permanent de « *chauffeur homme à tout faire « C »* » au Service des travaux publics, rétroactivement au 15 janvier 2023, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation. Ce poste est accrédité par le Syndicat canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2301 – cols bleus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-01-022

CONFIRMATION D'EMBAUCHE
CONTREMAÎTRE EN BÂTIMENTS - TECHNIQUE
AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat de confirmer l'embauche de **M. Philippe Brouillet** au poste cadre permanent de « *contremaître en bâtiments - technique* » au Service des travaux publics, à compter du 7 mars 2023, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation de *six (6) mois*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-01-023

CONFIRMATION D'EMBAUCHE
PRÉPOSÉE AUX SERVICES AU PUBLIC
AU SERVICE DES LOISIRS, CULTURE, BIBLIOTHÈQUE
ET VIE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et appuyé par Madame Nicole Ruel de confirmer l'embauche de **Mme Pascale Gravel** au poste permanent de « *préposée aux services au public* » au Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire, rétroactivement au 16 janvier 2023. Ce poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-01-024

CONFIRMATION D'EMBAUCHE
RESPONSABLE EN LOISIRS AQUATIQUES
AU SERVICE DES LOISIRS, CULTURE, BIBLIOTHÈQUE
ET VIE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et appuyé par Madame Nicole Ruel de confirmer l'embauche de **Mme Jessica-Lee Lefebvre** au poste permanent de « *responsable en loisirs aquatiques* » au Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire, rétroactivement au 9 janvier 2023, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation. Ce poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-01-025

CONFIRMATION D'EMBAUCHE
TECHNICIENNE EN DOCUMENTATION
AU SERVICE DES LOISIRS, CULTURE, BIBLIOTHÈQUE
ET VIE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et appuyé par Madame Nicole Ruel de confirmer l'embauche de **Mme Karine Arsenault** au poste permanent de « *technicienne en documentation* » au Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire, rétroactivement au 23 janvier 2023, et ce,

conditionnellement à la réussite de sa période de probation. Ce poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-01-026

**DÉPÔT – RAPPORT D'EMBAUCHES
ET LISTE DES EMPLOYÉS POUR LESQUELS
UNE FIN D'EMPLOI EST RECOMMANDÉE POUR
LA PÉRIODE DU 16 NOVEMBRE AU 15 DÉCEMBRE 2022**

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Madame Michèle Murray de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des ressources humaines du **Rapport des embauches** en vertu du *Règlement 1550 déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser l'engagement de personnel* pour la période du **16 novembre au 15 décembre 2022** et d'ordonner la fin d'emploi des employés apparaissant à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-01-027

**DISSOLUTION DU GROUPEMENT POUR LE CHOIX
D'UN EXPERT-CONSEIL ET L'ACHAT EN COMMUN
D'ASSURANCES COLLECTIVES**

ATTENDU QUE la Ville de Blainville participe via une entente intermunicipale à un regroupement avec certaines municipalités de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville (MRC) pour l'achat en commun d'assurances collectives, et ce depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE l'entente intermunicipale créant ce regroupement vient à échéance le 31 décembre 2023 et que les villes participantes ne souhaitent pas la renouveler après cette date afin de se joindre au regroupement de l'UMQ pour l'achat en commun d'assurances collectives;

ATTENDU QU'il est opportun d'officialiser par résolution la dissolution du regroupement.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand de mettre fin, en date du 31 décembre 2023, au regroupement découlant de ***l'Entente intermunicipale entre les Villes de Blainville, Bois-des-Filion, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse concernant un Regroupement en vue de procéder au choix d'une firme-conseil et d'un achat en commun d'assurances collectives.***

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-01-028

**MODIFICATION À LA STRUCTURE
DU SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat d'accepter les modifications suivantes à la structure du **Service des technologies de l'information** et d'approuver le nouvel organigramme, rétroactivement au 23 janvier 2023, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante :

- Création d'un poste-cadre d'« **Analyste en sécurité TI** »;
- Modification au titre du poste de « *Technicien TI – spécialisation bureautique et téléphonie* » pour « **Technicien en informatique et bureautique** ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Michèle Murray quitte son siège à 20 h 27.

RÉSOLUTION...
2023-01-029

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2022-042
ACQUISITION D'UNE CAMIONNETTE NEUVE À
CABINE DOUBLE, ANNÉE 2021 OU PLUS RÉCENTE**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Madame Nicole Ruel d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **BOISVERT CHEVROLET BUICK GMC LTÉE** pour l'acquisition d'une camionnette neuve à cabine double, année 2021 ou plus récente, au montant de **87 692,58 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1652.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-01-030

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SVA2022-100 P
VENTE DU PARABRIS**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur David Malenfant d'accepter l'offre de la compagnie **GESTION J.S.V. INC.** et d'autoriser ainsi la vente du parabris pour un montant de **11 497,50 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à déposer le revenu de cette vente au poste budgétaire 01.233.50.000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-01-031

APPROBATION – RÈGLEMENT 1242-9

ATTENDU QU'en date du 6 décembre 2022, le *Projet de règlement 1242-9* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (la « Loi »);

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand que le *Règlement 1242-9 modifiant le Règlement 1242 établissant les compensations à l'égard de l'utilisation du réseau municipal d'égout et de l'assainissement des eaux usées pour les immeubles industriels* soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Michèle Murray reprend son siège à 20 h 29.

RÉSOLUTION...
2023-01-032

APPROBATION – RÈGLEMENT 1417-26

ATTENDU QU'en date du 6 décembre 2022, le conseil municipal adoptait le *Projet de Règlement 1417-26*;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu ce jour à 19 h 15;

ATTENDU QUE ce règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand que le *Règlement 1417-26 modifiant le Règlement 1417 sur l'administration des règlements d'urbanisme* soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2023-01-033**

APPROBATION – RÈGLEMENT 1418-178

ATTENDU QU'en date du 8 novembre 2022 le conseil municipal adoptait le *Premier projet de Règlement 1418-178 P1*;

ATTENDU QUE les dispositions des articles 2 et 3 de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE le 6 décembre 2022, une consultation publique a été tenue;

ATTENDU QUE suite à cette consultation publique, le conseil municipal adoptait, le même jour, le *Second projet de Règlement 1418-178 P2*;

ATTENDU QU'aucune demande valide n'a été reçue à l'égard du *Second projet de Règlement 1418-178 P2*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Monsieur Francis Allaire que le *Règlement 1418-178 modifiant le Règlement 1418 de zonage* soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2023-01-034**

APPROBATION – RÈGLEMENT 1423-42

ATTENDU QU'en date du 6 décembre 2022, le conseil municipal adoptait le *Projet de Règlement 1423-42*;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu ce jour à 19 h 15;

ATTENDU QUE ce règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Monsieur Francis Allaire que le *Règlement 1423-42 modifiant le Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2023-01-035**

APPROBATION – RÈGLEMENT 1667

ATTENDU QU'en date du 6 décembre 2022, le *Projet de Règlement 1667* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (la « Loi »);

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et appuyé par Madame Michèle Murray **D'APPROUVER** le *Règlement 1667 décrétant l'acquisition de matériel et d'équipements pour la modernisation du système de communication radio-voix P25, et un emprunt de 1 500 000 \$ à cette fin.*

QUE le registre visant à recevoir des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire soit accessible aux personnes habiles à voter sur ledit règlement du **6 au 10 février 2023** entre 9 h et 19 h à l'hôtel de ville.

QUE le Service des finances soit autorisé, dans le cadre du *Programme d'acceptation bancaire Desjardins*, à emprunter conformément à l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* jusqu'à 100 % du montant de l'emprunt, une fois que le règlement sera approuvé conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2023-01-036**

APPROBATION – RÈGLEMENT 1668

ATTENDU QU'en date du 6 décembre 2022, le *Projet de règlement 1668* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (la « Loi »);

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard que le *Règlement 1668 décrétant l'imposition des taxes, compensations et tarifs pour l'exercice financier 2023* soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2023-01-037**

**ACCEPTATION DE PROPOSITION
ACCOMPAGNEMENT POUR LA PLANIFICATION
STRATÉGIQUE DE LA VILLE DE BLAINVILLE**

ATTENDU QUE la Ville veut se doter d'un plan stratégique;

ATTENDU QUE le plan stratégique permettra de définir les grandes orientations que la Ville entend viser pour les prochaines années afin de lui permettre de réaliser sa mission;

ATTENDU QUE la démarche impliquera les élus, l'équipe de direction et les gestionnaires de la Ville.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand d'accepter la proposition de la firme **HUMANCE** pour assister la Direction générale et mairie dans l'élaboration et la réalisation d'une démarche afin de produire un plan stratégique 2023-2028, au montant de **57 071,29 \$ taxes incluses**, d'autoriser la directrice générale à signer l'entente pour et au nom de la Ville de Blainville et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.131.00.414.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-01-038

**OCTROI DE SUBVENTIONS
ET AIDES FINANCIÈRES**

ATTENDU la Politique municipale d'aide et de support financier actuellement en vigueur à la municipalité;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles à même le budget afin de soutenir financièrement des organismes, partenaires, ou citoyens dans la réalisation de projets, ainsi qu'au Fonds de l'excellence.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard d'autoriser ou d'entériner le versement des subventions et autres formes d'aides financières apparaissant aux deux (2) listes jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier les dépenses à même les postes budgétaires 02-110-00-693 et 02-110-00-972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-01-039

**AUTORISATION DE SIGNATURE
ACTE DE CESSION
LOT 6 137 391
MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Madame Marie-Claude Perron d'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer l'acte de cession au **MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE** du lot 6 137 391 du Cadastre du Québec, appartenant à la Ville de Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-01-040

**AUTORISATION DE SIGNATURE
MAINLEVÉE PURE ET SIMPLE
LOTS 5 942 998 ET 5 943 000
50, RUE JEAN-PAUL-CAYER
IMMEUBLE JF TECH INC.**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Madame Nicole Ruel que la Ville accorde à **IMMEUBLE JF TECH INC.** une mainlevée pure et simple de l'inscription de tous les droits hypothécaires, résolutoires et de premier refus créés en sa faveur aux termes de l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne et de Deux-Montagnes sous le numéro **22 709 992**.

QUE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-01-041

**AUTORISATION DE SIGNATURE
MAINLEVÉE TOTALE
LOTS 5 889 147 ET 5 889 150
1295 ET 1305, BOULEVARD MICHÈLE-BOHEC
AUTOMOBILES E. LAUZON INC.**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Madame Nicole Ruel que la Ville accorde à **AUTOMOBILES E. LAUZON INC.** une mainlevée totale de l'inscription de tous les droits hypothécaires, résolutoires et de premier refus créés en sa faveur aux termes de l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne et de Deux-Montagnes sous le numéro **21 722 282**.

QUE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-01-042

**AUTORISATION DE SIGNATURE
SERVITUDE POUR UNE CONDUITE D'ÉGOUT PLUVIAL
SUR UNE PARTIE DES LOTS 1 904 296, 1 904 297, 1 904 326,
1 904 327, 1 904 429 ET 1 904 430 – 353, 355, 368 ET 370, RUE SAINT-
PAUL ET 18 ET 20, RUE CHÉNIER**

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour d'autoriser l'acquisition, sans considération, d'une servitude d'égout pluvial sur une partie des lots **1 904 296, 1 904 297, 1 904 326, 1 904 327, 1 904 429 et 1 904 430** du Cadastre du Québec, appartenant à **DONALD SAINT-PIERRE, JESSICA BIANCA ZIERNICKI, SALVATORE PEDALINO, SÉBASTIEN TREMBLAY-CHARBONNEAU, SONYA BROUILLETTE, JONATHAN BEAN, MAGDALENA JOANNA MURACZEWSJA et HÉLÈNE GUAY**, telle que montrée à la description technique et aux plans préparés par Éric Chalifour, arpenteur-géomètre, le 3 mai 2018, minute 2331, dossier P18-112 (21282).

QUE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-01-043

**DÉPÔT – CERTIFICAT CONCERNANT LA
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT
RÈGLEMENT 1666**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat de prendre acte du dépôt par le greffier du certificat concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue du **9 au 13 janvier 2023** sur le règlement suivant :

- ***Règlement 1666 décrétant l'acquisition de deux camions d'élévation neufs pour le Service de la sécurité incendie, et un emprunt de 5 000 000 \$ à cette fin.***

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-01-044

**ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS – ANNÉE 2023
FINANCEMENT AU FONDS DE ROULEMENT**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand d'autoriser les projets en immobilisation inscrits à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, au montant total de **221 311 \$**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier la dépense en regard de chacun de ces projets à même le fonds de roulement pour la période d'amortissement prévue pour chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-01-045

**DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES
DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière de la liste de toutes les dépenses autorisées par un employé de la Ville au cours du mois de **décembre 2022** en vertu de la délégation de pouvoirs contenue au *Règlement 1378 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-01-046

**NOMINATION D'UN MEMBRE
COMITÉ DE RETRAITE DES EMPLOYÉS
POLICIERS ET CADRES ET COMITÉ DE RETRAITE
DES EMPLOYÉS COLS BLEUS ET COLS BLANCS
DE LA VILLE DE BLAINVILLE**

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat de nommer le(la) directeur(trice) général(e) adjoint(e) à titre de :

- membre votant du comité de retraite des employés policiers et cadres de la Ville pour y représenter la Ville, le tout conformément à l'article 11.1.2 du *Règlement 1636 concernant le régime complémentaire de retraite des employés policiers et cadres de la Ville*;
- membre non-votant du comité de retraite des employés cols bleus et cols blancs de la Ville pour y représenter la Ville, le tout conformément à l'article 11.1.2 du *Règlement 1637 concernant le régime complémentaire de retraite des employés cols bleus et cols blancs de la Ville*.

Monsieur Stéphane Bertrand quitte son siège à 20 h 40 pendant le déroulement de ce point à l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-01-047

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2022-001 P
FOURNITURE ET LIVRAISON DE
PRODUITS D'ENTRETIEN MÉNAGER**

ATTENDU QUE par sa résolution **2022-03-144** adoptée le 15 mars 2022, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **RALIK INC.** pour la fourniture et la livraison de produits d'entretien ménager pour la période du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2023;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2023, il s'agit de la première année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des finances* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Madame Nicole Ruel de renouveler le contrat de la compagnie **RALIK INC.** pour la fourniture et la livraison de produits d'entretien ménager pour la période du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024, au montant de **79 286,77 \$ taxes incluses** et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire *04.140.40.000*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-01-048

**VENTE DE BIENS PAR APPEL D'OFFRES VIA
LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG) -
DOSSIER AO 22-0413**

ATTENDU QUE la division de l'approvisionnement a fait appel au service de la gestion et de la disposition des biens du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour la vente de divers biens qui ne sont plus nécessaires ou utiles aux activités de la Ville.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Madame Nicole Ruel :

- **D'AUTORISER** la vente des lots du dossier AO 22-0413 composé d'équipements et d'articles divers pour un montant total de **6 329 \$**, taxes non applicables, de la façon suivante :

<u>Lot</u>	<u>Description</u>	<u>Fournisseur</u>	<u>Prix</u>	<u>Frais de gestion</u>
#1	1 camion atelier, 4.7 l. Diesel, automatique de marque Hino, année 2005	Camions Lussier-Lussicam inc.	2 629 \$	12 %
#2	1 camion atelier, 4.7 l. Diesel, automatique de marque Hino, année 2006	Pavage Rocheleau inc.	3 700 \$	12 %

- **D'AUTORISER** la directrice du Service des finances et trésorière à déposer le revenu de ces ventes au poste budgétaire *01-233-50-000*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-01-049

**VENTE DE BIENS PAR APPEL D'OFFRES VIA
LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG) -
DOSSIER AO 22-0414**

ATTENDU QUE la division de l'approvisionnement a fait appel au service de la gestion et de la disposition des biens du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour la vente de divers biens qui ne sont plus nécessaires ou utiles aux activités de la Ville.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Madame Nicole Ruel :

- **D'AUTORISER** la vente des lots du dossier AO 22-0414 composé d'équipements et d'articles divers pour un montant total de **480 \$**, taxes non applicables, de la façon suivante :

<u>Lot</u>	<u>Description</u>	<u>Fournisseur</u>	<u>Prix</u>	<u>Frais de gestion</u>
#1	2 présentoirs vitrés doubles	Les Fermes Mirabel	280 \$	35 %
#2	2 vitrines en verre trempé	Les Fermes Mirabel	200 \$	35 %

- **D'AUTORISER** la directrice du Service des finances et trésorière à déposer le revenu de ces ventes au poste budgétaire *01-233-50-000*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Stéphane Bertrand reprend son siège à 20 h 42.

RÉSOLUTION...
2023-01-050

**DÉPÔT DU CAHIER DES PARTENAIRES
ESSENTIELS ET BUDGET PRÉLIMINAIRE
CANDIDATURE DE LA VILLE DE BLAINVILLE À
LA FINALE DES JEUX DU QUÉBEC – HIVER 2026**

ATTENDU QUE la Ville de Blainville a déposé sa candidature pour tenir la finale des Jeux du Québec – Hiver 2026 sur son territoire, suivant l'adoption de la résolution **2022-05-313** du conseil municipal lors de la séance ordinaire du 10 mai 2022;

ATTENDU QUE par la résolution **2022-08-518** du conseil municipal, adoptée à la séance ordinaire du 16 août 2022, la Ville a déposé un cahier technique à « **SPORTSQUÉBEC** » qui détaille les sites sportifs et non sportifs ainsi que les améliorations nécessaires aux infrastructures afin de correspondre aux normes exigées, notamment pour chacune des disciplines sportives;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville est à compléter l'évaluation technique des infrastructures qui composeront une partie du plan de legs de la finale des Jeux du Québec – Hiver 2026 et qui feront l'objet d'engagements lors du dépôt du cahier final;

ATTENDU QUE la Ville doit déposer un deuxième cahier qui détaille les partenaires essentiels et le budget préliminaire de la candidature de Blainville à la Finale des Jeux du Québec – Hiver 2026.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat :

- D'autoriser le directeur du Service des loisirs, culture, bibliothèque, et vie communautaire, à déposer le cahier technique à « **SPORTS QUÉBEC** », deuxième cahier qui détaille les partenaires essentiels et le budget préliminaire de la candidature de Blainville à la Finale des Jeux du Québec – Hiver 2026;
- D'autoriser la contribution financière à l'organisation de la Finale en remettant un montant maximum de 1 500 000 \$ sur trois ans (2024-2026) au comité organisateur, conditionnellement à l'obtention de la Finale;
- D'autoriser la contribution en fourniture de services pour une valeur maximum de 1 000 000 \$, incluant le prêt d'employés à temps plein pour la durée de l'organisation des Jeux;
- De rendre disponibles gratuitement ses installations sportives, culturelles et communautaires pour le déroulement des activités de la Finale des Jeux du Québec – Hiver 2026 et d'assurer la promotion de Blainville comme milieu candidat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-01-051

LOCATION DE GLACE
SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2022
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL
ET SPORTIF DE ROSEMÈRE

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Serge Paquette d'autoriser le paiement de la facture numéro 15-2022 au montant de **42 830,97 \$ taxes incluses**, de la **CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET SPORTIF DE ROSEMÈRE**, pour la location d'heures de glace pour la pratique de patinage de vitesse, pour la période de septembre à décembre 2022, conformément au protocole d'entente, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.748.00.511.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-01-052

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2020-052 P
COLLECTE, TRANSPORT ET FOURNITURE DE BACS
ET DE CONTENEURS DE RÉCUPÉRATION POUR
LA GESTION DES MATIÈRES RECYCLABLES

ATTENDU QUE par sa résolution **2021-02-114** adoptée le 25 février 2021, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **ENTREPRISE SANITAIRE F.A. LTÉE (ENVIRO CONNEXIONS)** pour la collecte, le transport et la fourniture de bacs et de conteneurs de récupération pour la gestion des matières recyclables pour la période du 1^{er} mars 2021 au 28 février 2023;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2023, il s'agit de la première année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Madame Nicole Ruel de renouveler le contrat de la compagnie **ENTREPRISE SANITAIRE F.A. LTÉE (ENVIRO CONNEXIONS)** pour la collecte, le transport et la fourniture de bacs et de conteneurs de récupération pour la gestion des matières recyclables pour la période du 1^{er} mars 2023 au 29 février 2024, au montant de **1 764 115,58 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.452.10.446.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-01-053

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2022-002 P
FAUCHAGE DES PISTES CYCLABLES, DES TERRAINS
VACANTS ET DES BASSINS DE RÉTENTION**

ATTENDU QUE par sa résolution **2022-03-153** adoptée le 15 février 2022, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **9213-0871 QUÉBEC INC. (Lee Ling Paysagement)** pour le fauchage des pistes cyclables, des terrains vacants et des bassins de rétention pour l'année 2022;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2023, il s'agit de la première année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Madame Nicole Ruel de renouveler le contrat de la compagnie **9213-0871 QUÉBEC INC. (Lee Ling Paysagement)** pour le fauchage des pistes cyclables, des terrains vacants et des bassins de rétention pour l'année 2023, au montant de **46 095,31 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.746.00.541.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-01-054

**RENOUVELLEMENT DE CONTRATS
DOSSIER SA2022-003 P
ENTRETIEN ET COUPE DE GAZON DANS LES PARCS,
ESPACES VERTS, ÎLOTS, TERRE-PLEINS ET
PASSAGES PIÉTONNIERS**

ATTENDU QUE par sa résolution **2022-03-155** adoptée le 15 mars 2022, le conseil acceptait les plus basses soumissions conformes des compagnies **9113-7752 QUÉBEC INC. (Inter-Pavé)** et **9213-0871 QUÉBEC INC. (Lee Ling Paysagement)** pour l'entretien et la coupe de gazon dans les parcs, espaces verts, îlots, terre-pleins et passages piétonniers pour l'année 2022;

ATTENDU QUE les contrats prévoient deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2023, il s'agit de la première année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler les contrats.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Monsieur Francis Allaire de renouveler les contrats pour l'entretien et la coupe de gazon dans les parcs, espaces verts, îlots, terre-pleins et passages piétonniers pour l'année 2023 comme suit :

- **LOT 1 : 9113-7752 QUÉBEC INC. (Inter-Pavé)** au montant de **52 729,27\$ taxes incluses**;
- **LOT 2 : 9213-0871 QUÉBEC INC. (Lee Ling Paysagement)** au montant de **56 019,45 \$ taxes incluses**;
- **LOT 3 : 9213-0871 QUÉBEC INC. (Lee Ling Paysagement)** au montant de **107 305,19 \$ taxes incluses**.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.746.00.541.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-01-055

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2022-004 P
ENTRETIEN ET RÉPARATION DES TERRAINS
SPORTIFS NATURELS DE SOCCER ET DE BALLE**

ATTENDU QUE par sa résolution **2022-03-154** adoptée le 15 mars 2022, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **PELOUSE SANTÉ INC.** pour l'entretien et la réparation des terrains sportifs naturels de soccer et de balle pour l'année 2022;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2023, il s'agit de la première année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Serge Paquette de renouveler le contrat de la compagnie **PELOUSE SANTÉ INC.** pour l'entretien et la réparation des terrains sportifs naturels de soccer et de balle pour l'année 2023, au montant de **57 283,98 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.746.00.541.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-01-056

**APPROBATION – PREMIER PROJET
DE RÈGLEMENT 1418-179 P1**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à certaines modifications au *Règlement 1418 de zonage*;

ATTENDU QUE les dispositions de l'article 2 de ce projet de Règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand que le *Premier projet de Règlement 1418-179 P1 modifiant le Règlement 1418 de zonage* soit approuvé par ce conseil.

QUE ce projet soit soumis à une assemblée publique de consultation à être tenue le **21 février 2023 à 19 h 15** au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-01-057

**REFUS D'IMPLANTATION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE
SECONDAIRE DU CSSMI SUR LE TERRITOIRE DE
LA VILLE DE BLAINVILLE**

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Mille-Îles (CSSMI) désire construire une troisième école secondaire sur le territoire de la Ville de Blainville et que le conseil d'administration du CSSMI a adopté une résolution demandant au ministère de l'Éducation d'inscrire ce projet au Plan québécois des infrastructures 2023-2033;

ATTENDU QUE les emplacements identifiés sont le boisé du Parc équestre ou un terrain situé dans le quartier Chambéry;

ATTENDU QUE le coût pour faire l'acquisition d'un terrain dans le secteur Chambéry pourrait atteindre plus de 20 millions de dollars et que la Ville de Blainville ne dispose pas de ce budget;

ATTENDU QU'une telle acquisition hypothéquerait sérieusement les finances publiques de la Ville de Blainville au détriment des services à la population;

ATTENDU QUE la construction d'une école sur le terrain du boisé au Parc équestre va à l'encontre des objectifs municipaux, de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et du gouvernement de conserver et de mettre en valeur les milieux naturels;

ATTENDU QUE le projet de construction dans le boisé du Parc équestre ne pourra pas faire l'objet d'une acceptabilité sociale de la part des citoyens de la Ville de Blainville et des membres du conseil municipal;

ATTENDU QUE la clientèle scolaire de la Ville de Blainville compte déjà sur plusieurs écoles secondaires pour répondre à ses besoins actuels et futurs, dont deux sur le territoire de la Ville de Blainville;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville déplore que le CSSMI exige un terrain pour la construction d'une nouvelle école sans envisager l'avenue d'un plan d'optimisation de ses établissements actuels;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville est en complet désaccord avec le projet de construction d'une école secondaire sur les deux terrains identifiés;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville préconise plutôt l'optimisation des écoles secondaires existantes.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand :

- **DE REQUÉRIR** du ministère de l'Éducation qu'il refuse la demande provenant du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Mille-Îles d'inscrire au PQI 2023-2033 le projet de construction d'une nouvelle école secondaire d'une capacité d'accueil de 1 250 places-élèves sur le territoire de la Ville de Blainville;
- **DE CONSIDÉRER** les orientations du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la CMM en matière d'aménagement et de densification auxquels les villes doivent s'y assujettir;
- **DE DEMANDER** au ministère de l'Éducation de prioriser l'optimisation des installations actuelles plutôt que la construction d'un nouvel actif;
- **QUE** la présente résolution soit transmise au bureau du premier ministre du Québec, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, au ministre de l'Éducation, au député de la circonscription de Blainville et président du caucus du gouvernement, à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ), à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et à la MRC Thérèse-de-Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

PAROLE AU CONSEIL

RÉSOLUTION...
2023-01-058

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Madame Nicole Ruel que la séance soit levée à 21 h 07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) Liza Poulin

MAIRESSE

(S) Patrick St-Amour

GREFFIER